

Règlement du Trophée Loire-Forez

Article 1. Calendrier

Le Trophée Loire-Forez se déroulera sur le circuit de Bicêtre, en deux épreuves :

- Le 12 mai Trophée Loire-Forez / Montbrison.
- Le 15 septembre 2024 Trophée Loire-Forez / Savignaux.

Article 2. Organisation

L'AS Karting Puma Forez organise suivant le calendrier de l'article 1, les épreuves comptant pour le Trophée Loire-Forez 2024. Chaque épreuve sera organisée sur une journée sur le format Course Clubs, conformément aux règlements technique et sportif CIK/FIA en vigueur, aux annexes sportives et techniques FFSA en vigueur et au présent règlement particulier.

Article 3. Pilotes admis

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence FFSA de Compétition ou d'Entraînement ou d'un Titre de Participation National Course Club Karting, ou d'un Titre de Participation Annuel National Ecole Française de Karting.

Article 4. Droits d'engagements

Le montant des engagements pour chaque épreuve est fixé à 60,00 €.

Article 5. Catégories admises

Catégories fédérales :

- Minikart
- Mini 60
- Minime, Cadet (ancienne et nouvelle motorisation)
- Nationale
- Sénior — Master — Gentleman
- KZ2 - KZ2 Master - KZ2 Gentleman

Article 6. Cohabitation des catégories

La cohabitation des catégories sera conforme à l'article 6.5bis de l'annexe sportive FFSA 2024. Pour mémoire :

- Groupe 1 : Minikart EFK
- Groupe 2.1 : Minime, et Mini 60
- Groupe 2.2 : Cadet uniquement
- Groupe 3 : Karts de 28 chevaux maximum, autres que ceux des groupes 1 et 2. Pneus pluie autorisés.
- Groupe 4 : Karts de 40 chevaux maximum (DD2 compris), autres que ceux des groupes 1, 2 et 3. Pneus pluie autorisés.
- Groupe 5 : Karts 175cc maximum avec boîte de vitesses. Pneus pluie autorisés.

Un classement séparé du groupe 5 pourra être établi comme suit, suivant le nombre d'engagés:

- Groupe 5C réservé aux pilotes confirmés
- Groupe 5E réservé aux pilotes néophytes

Article 7. Poids des catégories

Les poids des catégories seront les poids indiqués dans l'annexe technique FFSA en vigueur. Particularités : le poids appliqué pour le groupe 4 sera celui de la catégorie senior, le poids appliqué pour le groupe 5 sera celui de la catégorie KZ2.

Article 8. Pneumatiques

Chaque pilote disposera de 4 pneumatiques (2AV et 2AR) pour toute la manifestation. Les 4 pneumatiques seront scannés lors de la vérification technique du matériel, ou marqués à l'arrivée de la séance chronométrée par les commissaires techniques. En cas de crevaison constatée par un officiel de la manifestation, il sera possible de remplacer le pneumatique défectueux en cours de manifestation par un pneumatique ayant déjà roulé.

Compte de tenu de la mixité du matériel admis par groupe, les pneumatiques autorisés dans le groupe seront en priorité ceux prévus dans la catégorie selon règlement technique FFSA ou par le règlement de la coupe de marque concernée.

Dans aucun groupe, les pneus « gommes tendres » ne seront autorisés (Véga blanc par exemple). L'équivalence de pneumatique devra être validé par les commissaires techniques.

Article 9. Déroulement des épreuves

La compétition se compose de séances chronométrées, de manches qualificatives, d'une pré-finale et d'une phase finale.

Un horaire sera diffusé et affiché le samedi précédent l'épreuve en fonction des participants et des groupes présents lors de cette épreuve.

La présence du transpondeur, en état de marche sous la responsabilité du pilote, est obligatoire à partir des essais chronométrés.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve. La présence de tous les pilotes est obligatoire au briefing.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

Distance minimale par temps sec manche qualificative :	14 tours (10 temps pluie)
Groupes 1 et 2	10 tours (7 tours temps de pluie)
Distance minimale par temps sec pré-finale :	17 tours (13 temps pluie)
Groupes 1 et 2	12 tours (9 temps pluie)
Distance minimale par temps sec finale :	20 tours (15 temps pluie)
Groupes 1 et 2	14 tours (10 temps pluie)

Article 10. Classement

Classement de l'épreuve : le classement se fera selon l'arrivée de la finale.

Classement du Trophée : Le classement de chaque pré-finale et de chaque finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

20 points au 1 ^{er}	11 points au 4 ^{eme}	5 points au 7 ^{eme}
16 points au 2 ^{eme}	9 points au 5 ^{eme}	3 points au 8 ^{eme}
13 points au 3 ^{eme}	7 points au 6 ^{eme}	2 points au 9 ^{eme}
		1 point au 10 ^{eme}

Le classement du Trophée sera établi à partir de la somme des ponts acquis.

Article 11. Remise des prix

Une remise de coupes sera effectuée le soir de chaque épreuve.

Pour prétendre à son lot le pilote devra être présent à la remise des prix.

Article 12. Officiels

Les officiels seront désignés sur le règlement particulier de l'épreuve déposé à la FFSA.

Article 13. Contrôle Antidopage

Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais.